

T. LOUA

Note sur le mouvement de l'état civil en 1862 dans le royaume d'Italie (suite et fin)

Journal de la société statistique de Paris, tome 5 (1864), p. 247-248

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1864__5__247_0

© Société de statistique de Paris, 1864, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

Note sur le mouvement de l'état civil en 1862 dans le royaume d'Italie.

(SUITE ET FIN.)

V. — VIE MOYENNE. — VIE PROBABLE.

La statistique de 1862 donne quelques renseignements sur la durée de la vie moyenne et de la vie probable dans les diverses provinces du nouveau royaume. Mais, faute d'une table mortuaire (décès par âge) dont les éléments manquaient, la Direction de la statistique s'est contentée de calculer ces deux termes, en divisant la population par les naissances pour le premier, par les décès pour le second. Ces résultats, purement approximatifs, n'ont évidemment qu'un faible intérêt. Mais ils seront prochainement remplacés par un travail spécial qui paraît devoir combler, dans les conditions les plus satisfaisantes, cette regrettable lacune du document que nous analysons.

Nous nous bornerons donc à énoncer que la vie moyenne, calculée comme il vient d'être dit, est, dans le royaume tout entier, de 26 ans ($24\frac{1}{2}$ dans les villes et 27 ans dans les communes rurales). On sait qu'elle est, en France, d'après le mouvement de 1861, de 37 ans environ, lorsqu'on la détermine par le même procédé et qu'on obtient un terme presque équivalent, lorsqu'on la déduit des tables mortuaires (âge moyen des décédés).

VI. — ACCROISSEMENT DE LA POPULATION.

L'excédant de 151,842 naissances sur les décès, constaté en 1862, équivaut à un accroissement de 0.70 pour 100 habitants. — Dans cet accroissement, la part de la population urbaine est de 0.76; celle des communes rurales de 0.68. Ainsi, en Italie, la population urbaine s'accroît donc plus rapidement par l'excédant des naissances que la population rurale; tandis qu'en France, l'accroissement des villes a pour cause principale l'immigration.

Le rapport de 0.70 signale une amélioration sur les données du dernier recensement, qui n'accusent qu'un accroissement de 0.51 p. 100. Si le premier de ces deux rapports devait persister, le royaume d'Italie doublerait en 99 ans. La période de doublement est en France de 144 ans; elle est même descendue à 188 ans dans ces dernières années.

Voici les taux d'accroissement p. 100 de quelques autres pays: Prusse, 1.52 pour 100 habitants. — Angleterre, 1.31. — Espagne, 0.93. — Belgique, 0.86. — Autriche, 0.71. — France, 0.48. — Hollande, 0.38.

En Italie l'accroissement varie suivant les provinces. Ainsi, pendant que la période de doublement serait de 49 ans pour la Sicile, de 74 pour la Lombardie, de 96 pour le Piémont, elle s'élèverait à 347 pour le duché de Parme, à 117 pour la Toscane, à 120 pour les autres provinces du centre, à 160 pour les provinces napolitaines.

La Direction de la statistique paraît s'être préoccupée assez vivement des résultats que nous venons d'exposer. Les différences que présentent, à l'égard de la fécondité, du nombre des mariages et de la mortalité, les communes urbaines et les populations rurales, semblent surtout avoir appelé toute son attention. Mais les documents, un peu trop sommaires, dont elle disposait pour 1862, ne lui permettaient pas de caractériser ces différences et d'en chercher avec succès les causes.

Ainsi, en l'absence de renseignements précis sur le nombre des enfants légitimes ou naturels, sur les mort-nés, et surtout sur les décès par âges, elle ne pouvait établir aucune comparaison sérieuse entre les conditions de la vie humaine dans les divers groupes de population. — De ce que la fécondité générale, par exemple, est un peu supérieure dans les villes, il ne saurait être permis d'en conclure que les mariages y sont plus féconds. En France, en Belgique et partout où on a pu observer ce phénomène, la fécondité générale est plus élevée dans les villes et cependant celle des mariages y est plus faible. La différence s'explique par les naissances naturelles. A un autre point de vue, il ne faudrait pas attribuer aux campagnes une situation économique peu favorable, par le seul fait du chiffre moins élevé de leur fécondité générale, ce chiffre correspondant à un accroissement de durée dans la longueur moyenne de la vie.

D'un autre côté, on a vu que les décès sont également moins nombreux dans les campagnes que dans les villes; ainsi, sous quelque aspect qu'on l'étudie, l'aptitude physique des populations urbaines est inférieure à celle des populations rurales.

Il est vrai de dire qu'en Italie les différences que présentent les deux populations sont assez faibles, beaucoup moindres notamment que celles qu'on remarque dans notre pays; mais elles ne justifient pas les réflexions un peu pessimistes des statisticiens italiens sur la vie des champs dans leur pays.

T. LOUA.